



CONDITIONS DE RESERVATION

Tout adoptions doit être bien réfléchi et consciencieux.

C'est un être vivant qui dépend de nous, il a besoin de nous pour s'épanouir dans la vie quotidienne, il faut donc penser qu'il y aura beaucoup de temps, d'énergie et d'argent à lui consacrer.

Il est essentiel de **prendre contact** avec moi avant de m'envoyer quelconques documents ou chèques.

Le lapereau choisi vous sera mis en « **option** » **pendant 5 jours** le temps de réception du formulaire et du chèque de réservation. Dans le cas où, les documents demandés (fiche de réservation + chèque) ne me parviennent pas dans le délai de 5 jours l'option sera annulée et le lapereau sera remis à l'adoption.

Une fois **le chèque de réservation reçu accompagner de sa fiche**, il ne sera ni rembourser ni retourner en cas d'annulation de votre part.

Si, un problème est survenu au lapereau, à l'élevage pour x raisons, vous serez intégralement rembourser sauf si vous désirez basculer la réservation sur un autre lapereau disponible.

Le lapin sera **disponible à 8 semaines**, à son sevrage. Il devra **quitter l'élevage entre 1 et 5 jours après son sevrage**. Si le jour d'adoption est décaler au-delà des 5 jours, je demande une indemnisation de 2€/jours de gardiennage.

De plus, Si j'estime que la **situation est abusive** et qu'il n'y as aucun effort de votre part (aucune recherche de covoiturage, repousse la date d'adoption pour x raisons à plusieurs reprises, etc...) le lapin sera remis à l'adoption et le chèque de réservation non rendu. Mais **je reste ouverte** pour tout autre souci qui empêcherait le jour d'adoption convenue, et nous pourrions en discuter.

Le covoiturage est à votre charge (tarifs suivant les covoitureurs), un **supplément de 5€** est demander si le départ est de Tarbes ou de Perpignan (à joindre au chèque). Je me décharge de toute responsabilité qui serait susceptible de ce passé durant le trajet. Ce dernier doit être trouvé par les adoptants, mais je peux éventuellement vous aider si des difficultés sont rencontrées (la date et l'heure de départ est à voir ensemble).

La vaccination peut être effectuée par un **vétérinaire** (visite vétérinaire, carnet de santé et attestation de bonne santé) mais qui engendrera des frais supplémentaires d'un montant de **27€**, à joindre au chèque. La vaccination est **gratuite** si elle est pratiquer **par l'élevage** mais aucun document ne sera fourni (carnet).

Service après-vente...

...Est un bien grand mot ! Le bien être de mes petits cœurs sont une priorité, je pratique un suivi régulier de mes petits pompons à votre demande ☺ Mais attention je ne suis pas un vétérinaire !

En **cas de mortalité** du lapereau qui surviendrait une fois arriver dans sa nouvelle famille, l'élevage ne sera pas tenu responsable et il n'y aura aucun remboursement. Tous les lapins quittent l'élevage en bonne santé, à vous de prendre le relais pour que cela continue !

C'est avec grand plaisir que je lis vos messages et regarde vos photos de nos bébés dans leurs nouvelles familles, n'hésitez pas à me communiquer des nouvelles ☺